

DOSSIER DE PRESSE

Collecte exceptionnelle

**DÉCHETS D'AMIANTE**

Vendredi 27 juin 2025

  
**SITREVA**  
Service public du recyclage

## SOMMAIRE

<b>Collecte exceptionnelle de déchets d'amiante</b>	<b>3</b>
Les modalités du dépôt d'amiante	3
La réservation du créneau horaire	3
Le jour du dépôt	4
<b>Instructions pour l'emballage et le transport des déchets d'amiante</b>	<b>5</b>
<b>Sitreva, service public du recyclage</b>	<b>6</b>

### Contact

Direction de la communication  
Tel : 01 34 57 12 20  
communication@sitreva.fr  
www.sitreva.fr



# Collecte exceptionnelle de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante sont encore relativement présents dans les foyers. Les coûts de traitements importants sont une vraie problématique pour les administrés. Aussi Sitreva souhaite apporter une solution aux particuliers habitant l'une des 218 communes de son territoire en proposant une première collecte d'amiante lié. **Une expérimentation sera ainsi proposée sur réservation à la déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025.** Si l'expérience s'avère concluante, ce service ponctuel pourra être étendu à d'autres déchèteries à partir de 2026.

## Les modalités du dépôt d'amiante

La déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines sera, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, exclusivement réservée aux dépôts d'amiante lié (aucun autre type de déchet ne sera accepté). Des créneaux horaires de 10 minutes chacun seront proposés de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Seuls les déchets d'amiante lié, c'est-à-dire de l'amiante emprisonné dans du ciment, seront acceptés :

- Les plaques de fibrociment (plaques planes, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives)
- Les tuyaux et canalisations de fibrociment (vide-ordure, cheminée, évacuation, gouttières)
- Les jardinières

Chaque dépôt sera limité à **10 déchets de dimensions maximales de 2,50m x 1m**, tous types confondus (par exemple : 4 plaques + 2 tuyaux + 4 jardinières)



## La réservation du créneau horaire

Pour déposer de l'amiante il faudra être détenteur du Pass'Déchèterie Sitreva dont le solde est supérieur ou égal à 15 points. (Les usagers peuvent consulter leur solde sur leur espace en ligne sur le site [sitreva.fr](http://sitreva.fr)). Si le solde restant sur le Pass'Déchèterie ne suffit pas, l'utilisateur devra procéder à l'achat de points avant de s'inscrire à la collecte d'amiante.

1. Pour réserver un créneau :
  - Remplir le formulaire de demande d'inscription en ligne
  - Nos services examineront la demande

### Contact

Direction de la communication  
Tel : 01 34 57 12 20  
[communication@sitreva.fr](mailto:communication@sitreva.fr)  
[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)



2. Si le rendez-vous est validé, un mail de confirmation sera envoyé à l'utilisateur avec l'heure exacte du rendez-vous (le mail devra être conservé, car il sera demandé le jour du dépôt). Le Pass'déchèterie de l'utilisateur sera alors débité de 15 points.

Les 13 et 14 septembre, les usagers seront invités à se rendre à la déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sur les horaires d'ouverture de la déchèterie) pour y récupérer un kit d'équipements de protection individuelle obligatoire et les emballages destinés à conditionner les déchets.

## Le jour du dépôt

Sitreva accorde une grande importance à la sécurité des usagers. Aussi, pour prévenir les risques liés à l'amiante, en complément de la distribution du kit de protection individuelle, des instructions détaillées concernant l'emballage et le transport des déchets d'amiante seront transmises aux usagers.

Le jour du dépôt, mercredi 1<sup>er</sup> octobre, l'utilisateur devra se rendre à l'accueil de la déchèterie à l'heure précise du rendez-vous, présenter son Pass'déchèterie ainsi que son mail de confirmation de réservation à l'agent d'accueil en déchèterie.

Il pourra déposer ses déchets d'amiante ainsi que les sacs contenant les équipements de protection utilisés pour manipuler l'amiante.

**IMPORTANT : aucune aide au déchargement ne sera apportée. Si les déchets sont trop lourds, il est impératif que l'utilisateur vienne accompagné.**

**Tout dépôt non conforme pourra être refusé (contenu différent de ce qui aura été déclaré lors de l'inscription, emballages autres que ceux fournis par Sitreva, emballages mal fermés et/ou déchirés).**

En cas d'empêchement ou de désistement, les usagers sont invités à contacter Sitreva le plus tôt possible par e-mail à [amiante@sitreva.fr](mailto:amiante@sitreva.fr).

### Contact

Direction de la communication  
Tel : 01 34 57 12 20  
[communication@sitreva.fr](mailto:communication@sitreva.fr)  
[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)



# Instructions pour l'emballage et le transport des déchets d'amiante

- S'équiper des dispositifs de protection fournis (Sitreva décline toute responsabilité si l'utilisateur choisi de ne pas y avoir recours)
- Emballer les déchets d'amiante dans les films plastiques préalablement récupérés. Chaque déchet doit obligatoirement être emballé individuellement de la manière suivante :
  1. Emballer entièrement le déchet une première fois à l'aide du film plastique puis scotcher.
  2. Emballer une deuxième fois le déchet avec le film plastique et scotcher à nouveau pour que le conditionnement soit totalement hermétique.
- Emballer les équipements de protection individuelle usagés dans les sacs fournis à cet effet, de la même manière :
  1. Emballer tous les équipements dans un premier sac et fermer à l'aide du scotch
  2. Mettre ce sac dans un deuxième sac et le fermer à l'aide du scotch.

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE

L'amiante lié ne doit pas être cassé, percé, meulé, ou scié pour éviter d'en libérer les fibres.

Sa manipulation doit se faire avec prudence, de préférence à l'air libre plutôt qu'en milieu fermé.

À la fermeture du sac, celui-ci ne doit pas être compressé pour éviter que des fibres d'amiante ne s'échappent.

Pour le transport, la remorque est à privilégier.

## Contact

Direction de la communication  
Tel : 01 34 57 12 20  
communication@sitreva.fr  
www.sitreva.fr

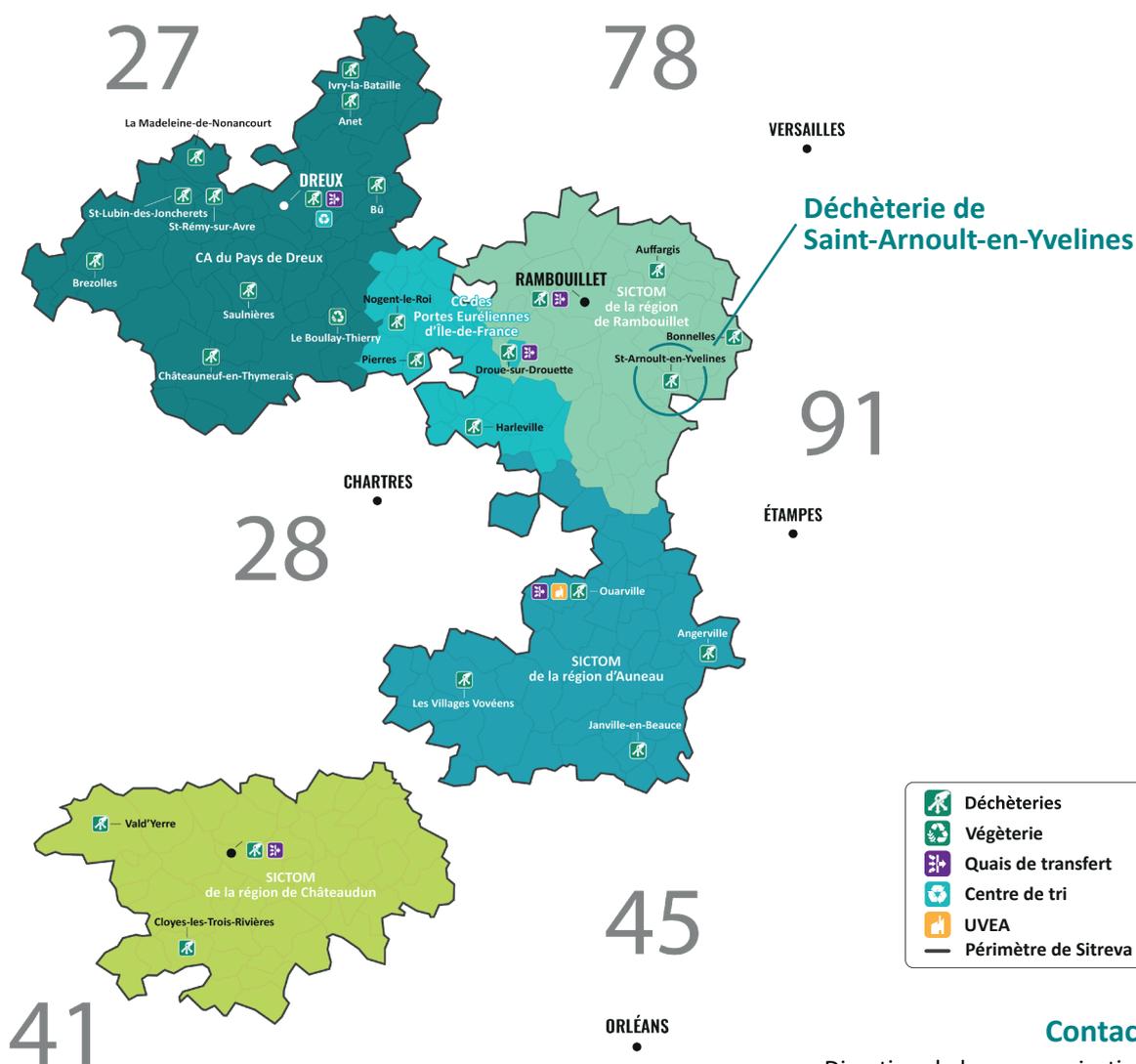


# Sitreva, service public du recyclage

Sitreva est un établissement public chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers déposés dans ses 25 déchèteries et sa végèterie, ou collectés par ses membres en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires.

Ses 5 membres sont : la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, le SICTOM de la région d'Auneau, le SICTOM de la région de Châteaudun et le SICTOM de la région de Rambouillet.

Sitreva exerce sa mission sur un territoire de 218 communes et 310 230 habitants. Celui-ci s'étend de la grande couronne parisienne aux départements de la région Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher) et de la région Normandie (Eure).



## Contact

Direction de la communication  
Tel : 01 34 57 12 20  
communication@sitreva.fr  
www.sitreva.fr

